

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 28;
A. EWIG,
Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1880.

Chronique générale.

Un incident dont la gravité n'échappera à
personne s'est produit, nous assure-t-on,
avant-hier, au conseil des ministres.

Le président du conseil, paraît-il, est au-
jourd'hui très-opposé à la continuation de
l'exécution des décrets et s'appuie sur la ré-
sistance passive que semble prendre le Pré-
sident de la République lui-même au sein du
gouvernement, en attendant la décision du
tribunal des conflits.

Cette opposition aux projets de ceux qu'on
a justement appelés les anabaptistes aurait
donc éclaté sous la forme la plus inattendue,
et il en résulterait non-seulement le dissenti-
ment le plus complet, mais une véritable
désorganisation du cabinet.

On nous assure, en effet, que M. Ferry au-
rait fait avant-hier les reproches les plus
amers à M. Constans de ce que celui-ci au-
rait communiqué à divers journaux, comme
arrêtés par le conseil, différents points de
la déclaration ministérielle qui doit être lue à
la rentrée des Chambres, alors que ces points
n'ont pas encore obtenu l'adhésion de tous
les membres du ministère.

M. Ferry aurait notamment cité la loi sur
les associations dont lui-même, président du
conseil, n'est pas partisan.

M. Constans aurait répliqué très-vivement
et cette discussion se serait terminée en vé-
ritable altercation.

À la sortie du conseil, le ministre de l'in-
térieur paraissait furieux et parfaitement dé-
terminé à provoquer une crise en donnant
sa démission. On parle également des dé-
missions de MM. Cazot et Farre.

M. Constans ne se retirerait qu'après
l'exécution complète des décrets.

Les Tablettes d'un Spectateur nous donnent
des renseignements plus précis sur l'incident
du conseil des ministres.

On assure que M. Constans, qui donne
depuis quelque temps des signes manifestes
d'une excitation extrême, aurait proposé au
conseil des ministres la mise en état de siège
des départements infodés à la cause cléricale
et monarchique (sic).

MM. Ferry, Barthélemy Saint-Hilaire et
Magnin auraient repoussé cette proposition
avec indignation. M. Ferry aurait déclaré
qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur une
semblable proposition et M. Constans aurait
quitté le conseil avant la fin de la séance en
fermant violemment la porte derrière lui.

On lit dans le National:

« Les décrets vont enfin recevoir leur
exécution définitive. Nous croyons savoir,
en effet, que le gouvernement tient absolu-
ment à ce que cette question soit vidée au
moment de la rentrée des Chambres. Les
instructions les plus précises ont été adres-
sées aux préfets, et tous ceux qui voudraient
s'opposer à l'exécution de la loi ou qui en-
traveraient cette exécution seront traduits
devant les tribunaux. »

D'après le Télégraphe, M. Andrieux a dit
à M. Constans qu'il désirerait en finir au
plus vite avec les congrégations. M. Con-
stans aurait répondu qu'il attendait son jour
et son heure.

Le Monde annonce que le Souverain-Pon-
tife vient d'adresser à Son Eminence le car-
dinal Guibert, archevêque de Paris, une
lettre très-importante dans laquelle Sa Sain-
teté déplore les décrets du 29 mars et leur
application.

Nous trouvons dans une lettre de Constan-
tinople de curieux détails sur la première
entrevue de M. Tissot avec le sultan. Le jour

de son arrivée, notre ambassadeur consulta
le représentant de l'Angleterre qui lui dit
avoir tenu à Sa Hautesse un langage très-
violent. M. Tissot résolut d'imiter son collè-
gue, et, reçu le lendemain au palais pour
présenter ses lettres de créance, il s'exprima
en des termes tels que le sultan se leva tout
en colère et, sans le laisser achever, le congé-
dia.

M. Tissot se retira fort étonné, car l'am-
bassadeur anglais avait conservé les meil-
leures relations avec le palais. Plus tard seu-
lement il fit part de son étonnement à M.
Goschen qu'il accusait de l'avoir trompé.
Celui-ci fit venir son drogman, M. Sandis-
son, pour témoigner de sa véracité. Or le
drogman avoua que, connaissant les tradi-
tions et les susceptibilités du palais, il avait
considérablement atténué le langage de M.
Goschen en le traduisant. M. de Longue-
ville, au contraire, drogman de l'ambassade
française, remplissant consciencieusement
son rôle, avait traduit exactement et mot
pour mot la virulente sortie de M. Tissot.

Les deux ambassadeurs ne furent pas
brouillés à cause de ce quiproquo, et, grâce
au changement de politique du cabinet
français, le représentant de la France est ren-
tré en grâce auprès du sultan.

La Lanterne publie la nouvelle et les ré-
flexions suivantes :

« M. Herbert Gladstone, fils de M. Glad-
stone, vient de prononcer des paroles très-
graves dans un meeting à Leeds.

« Il a parlé de la question de la Grèce, et
il a dit :

« C'est la France qui doit prendre et qui
prendra l'initiative. »

« Ces paroles dites après le séjour de M.
Charles Dilke à Paris et son entrevue avec
M. Gambetta ont évidemment une significa-
tion. M. Gladstone veut se débarrasser des
questions d'Orient et il compte sur les in-
fluences grecques qui entourent M. Gambetta
et son esprit aventureux pour passer la main
à la France.

« Nous ne savons si M. Gambetta ac-
cepte; en tout cas, la France refuse. »

C'est vrai, M. Gladstone fils a prononcé
là des paroles très-graves, d'autant qu'il doit
être très au courant de ce qui se passe et des
projets de M. Gambetta.

Il y a longtemps que nous connaissons
les intrigues à l'extérieur du président de la
Chambre, et son ambition démesurée de
jouer un rôle dans la politique étrangère.
La Lanterne a raison de les signaler et d'ap-
peler sur ces menées l'attention du public.

On parle très-haut depuis quelque temps
de trahison, et l'on accuse un général pour
détourner sur sa tête les soupçons qui de-
vraient peut-être peser sur d'autres. Les vé-
ritables traîtres envers la patrie seraient
ceux qui compromettraient la France dans
des aventures extérieures et qui révélerait
de la précipiter de nouveau dans une guerre,
contre le vœu unanime de l'opinion et à
l'insu des représentants du pays.

On remarque beaucoup, depuis quelques
jours, un grand refroidissement dans les
relations entre M. Jules Ferry et divers
membres du cabinet, notamment avec M.
Constans.

— Le général Farre, ministre de la guerre,
est parti avant-hier soir en tournée d'inspec-
tion pour Lille. Il visitera successivement
toutes les places de guerre de notre fron-
tière du Nord.

— Nous croyons savoir que le gouverne-
ment est résolu à garder la plus entière neu-
tralité dans l'affaire de la demande de mise
en accusation du général de Cissey, que
plusieurs députés doivent déposer dès la
rentrée.

— On sait que la baronne de Kaula, in-
criminée dans le procès Jung-Woestyne, est
en ce moment à Paris.

Nous croyons savoir qu'une mesure
d'expulsion va être prise contre elle, et déjà
probablement elle a reçu l'ordre de quitter
le territoire français.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PASSION

Au commencement de ce siècle on voyait, sur
les bords de la Loire, à peu de distance d'Orléans,
une petite maison de campagne située dans une
position pittoresque et délicieuse. Les voya-
geurs, en passant sur la grand-route voisine,
s'arrêtaient avec complaisance pour admirer de
loin cette habitation propre et élégante, avec
ses encadrements de briques rouges, sa vigne joyeuse
s'étalant sur la façade comme un éventail de
verdure, ses fenêtres encadrées de liserons pour-
pres, et ses deux girouettes jadis dorées qui la
surmontaient d'une manière toute féodale. On eût
dit d'une de ces retraites heureuses que rêve le
vieux, où le vieillard voudrait mourir.

Cependant, vers la fin de l'automne de 1804, si
quelqu'un de ces passants enthousiastes eût suivi
l'étroite avenue de cerisiers rabougris qui conduit
aux Herbages (ainsi s'appelait cette petite pro-
priété), il eût bien vite reconnu combien les appa-
rences sont trompeuses. Le toit était en mauvais

état, et ceux qu'il abritait devaient redouter les
orages; les volets, autrefois peints en vert, tom-
baient en pièces. Le jardin, appartenant à la maison,
était en friche, hérissé d'orties, de mercuriales, de
chardons et d'autres plantes sauvages; sa haie
d'aubépine, abandonnée à elle-même, projetait çà
et là des branches parasites. Enfin on n'eût su s'il
fallait attribuer ce désordre et cet état de dégrada-
tion à l'insouciance profonde ou à la misère du
propriétaire; mais une large affiche, intimement
adhérente à la porte principale, et qu'une main
impatiente avait cherché à arracher dans un trans-
port de colère, laissait lire en grosses lettres
noires, sur un fond rouge, cette fatale inscription :

A VENDRE
PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Cette maison appartenait alors au chevalier de
Menneville, qui avait eu autrefois une modique
charge dans les chasses de Louis XVI.

Les Herbages étaient d'un rapport très-modi-
que; cependant le chevalier avait à pourvoir sa
femme et sa fille Octavie; celle-ci, charmante
enfant de seize ans, grandissait dans cette cam-
pagne solitaire comme une plante précieuse et
ignorée.

Sans faire une dépense qui aurait pu attirer l'at-
tention sur lui, il avait voulu tenir un rang un peu
plus élevé que les simples paysans des alentours;
de plus, comme nous allons le voir, il avait une

passion dominante, une sorte de monomanie qui
absorbait son temps, ses pensées et son misérable
revenu. Aussi, pendant plusieurs années, Menne-
ville avait-il vendu séparément et par petits lots
les terres labourables, les vignes, les prairies
productives dépendantes de cette propriété; bien-
tôt il ne lui resta plus que la petite maison que
nous venons de décrire.

A quelque distance des Herbages se trouvait une
autre habitation d'une apparence moins attrayante
sans doute que celle du chevalier, mais dont l'as-
pect aurait plu davantage à un utilitaire de notre
époque. C'était une ferme aux abords férides et
repoussants, mais ses vastes granges regorgeaient
de foin, ses greniers de blé; de gras pâturages,
des forêts, des champs fertiles en dépendaient; de
magnifiques troupeaux rentraient le soir dans ses
étables: tout y respirait l'abondance et la prospé-
rité.

M. Simon, le propriétaire de cette habitation,
avait reçu dans le pays le surnom tant soit peu
trivial de Rogne-Liard, à cause de son avarice
bien connue; c'était un ancien fermier qui avait
su profiter des circonstances pour amasser une
grande fortune. C'était lui qui avait acheté morceau
à morceau les terres que Menneville avait été forcé
de vendre; c'était lui qui avait prêté de l'argent
sur hypothèque; malgré tout cela, telle avait été
sa finesse, son apparente bonhomie, que le che-

valier s'était cru son obligé.

Aussi Menneville avait-il cherché à oublier quelle
était l'origine de la fortune de l'ancien fermier. Il
avait reçu amicalement son voisin chez lui; la
famille du noble et celle du parvenu avaient paru un
moment, malgré la différence des conditions, vivre
dans une parfaite intimité.

Simon avait un fils unique, âgé alors de vingt ans,
à qui il avait fait donner, à Paris, une éducation
brillante; Charles, c'était le nom de ce fils, avait
dignement répondu à l'attente de son père. Quand,
après avoir terminé ses études, il revint à la ferme
avec le titre d'avocat, il fut accueilli avec affection
par le chevalier; M^{me} de Menneville se montra
pleine de bienveillance pour ce jeune homme poli
et aimable, qui lui rappelait sa société d'autrefois,
et Octavie, innocente enfant qui s'abandonnait
naturellement à ses impressions, aima sans s'en
douter d'abord le fils du fermier.

Charles aimait aussi Octavie, et la fortune im-
mense dont il était l'héritier présomptif semblait
devoir combler l'abîme qui existait entre elle et lui.
Quand il parla à son père de cette passion nais-
sante, le vieux Rogne-Liard se frotta les mains avec
satisfaction, comme s'il voyait enfin approcher la
réalisation d'un rêve favori. Il sourit à son fils,
endossa son habit des dimanches, et se mit en
route pour les Herbages, en disant gaiement :

— Attends-moi, mon garçon: notre voisin n'est

— Si nous en croyons certaines rumeurs, M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, serait dans l'intention de donner sa démission avant la rentrée des Chambres.

On dit qu'il ne règne pas un accord complet entre lui et son ministre et que des difficultés assez sérieuses auraient éclaté entre eux.

— La maladie dont souffre M^{re} Thiers est maintenant définie. C'est une grave inflammation intestinale qui, d'après l'avis de M. le docteur Guéneau de Mussy, l'éminent médecin qui soigne la veuve de l'ancien Président de la République, exige au moins deux semaines de repos au lit.

Les exécuteurs testamentaires de M. Thiers, MM. Mignet et Calmon, viennent chaque jour travailler, dans la chambre de M^{re} Thiers, à la collation et à la révision des manuscrits de l'homme d'Etat.

— L'évêque de Valence est définitivement déferé à la première chambre de la cour d'appel de Paris, jugeant correctionnellement, pour outrage au Président de la République et aux ministres. — D'après les termes de la loi de 1880, le jugement sera sans appel.

Jusqu'à présent, M^{re} Cotton est le seul évêque qui ait été déferé à la justice.

— On lit dans l'*Union du Midi* que M. de Bernis, capitaine de cavalerie au 45^e territorial, et M. Bouet, sous-lieutenant au 417^e territorial, traduits par le préfet du Gard devant le conseil d'enquête pour avoir pris part à la défense des Récollets le soir du 14 juillet, ont été jugés irréprochables par ledit conseil.

L'exécution des Décrets.

A Paris, M. le préfet de police a réuni avant-hier dans son cabinet tous les commissaires de police pour leur donner de nouvelles instructions. On ne dit pas de quelle nature étaient ces instructions, mais on suppose qu'elles se réfèrent à l'exécution des décrets.

LE MANS. — On écrit du Mans, le 26 octobre :

« Trois commissaires de police sont arrivés ici nuitamment ; ils ont prévenu ce matin les commissaires en fonctions qu'ils venaient les remplacer, et ont aussitôt pris possession des bureaux.

» Les commissaires remplacés n'ont pas été avertis : ils ignorent s'ils sont révoqués ou changés de résidence.

» On pense que cette mesure surprenante se rapporte à l'expulsion très-probable des Capucins. »

NIORT. — Le livre d'or des fonctionnaires indépendants et consciencieux s'enrichit de jour en jour de faits intéressants et vraiment consolants.

Nous apprenons, par le journal le *Poitou*, que M. Sara, commissaire de police à Niort, a été appelé, vendredi matin, à 9 heures, au cabinet du préfet des Deux-Sèvres, qui lui a

demandé s'il consentait à être délégué pour l'accompagner dans l'arrondissement de Bressuire et l'assister pour l'exécution du décret de mars contre une congrégation religieuse de cet arrondissement.

M. Sara a répondu qu'il ne pouvait pas accepter ce mandat.

Et, quelques instants après, il a envoyé sa démission, par écrit, au préfet des Deux-Sèvres.

Nous apprenons que M. Sara a été révoqué.

Le *Poitou* félicite M. Sara d'autant plus chaudement que ce modeste fonctionnaire est sans fortune et qu'il n'a pas hésité à sacrifier sa position pour obéir à sa conscience.

NANTES. — Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* :

« On dit que M. le commissaire de police Thomas a donné sa démission pour ne pas signer un engagement dont, samedi, on lui aurait présenté la formule.

» M. le commissaire central aurait convoqué tous les commissaires de Nantes et les aurait invités à signer un écrit portant en substance : que chacun d'eux s'engageait, sur l'honneur, à exécuter les décrets et à ne pas donner sa démission.

» Devant une pareille interpellation, la conscience de M. Thomas s'est révoltée, et il a répondu par sa démission.

» *Tuum pecuniam lini habeto !*
» Gardez votre argent ! je conserve mon honneur !

» Nous applaudissons vivement M. Thomas et le félicitons de tout cœur de cet acte de courage et de désintéressement.

» Le témoignage de sa conscience et les sympathies des honnêtes gens seront sa première récompense. Mais il peut compter aussi sur la justice de Dieu et même sur celle des hommes, qui, elle aussi, arrive à son heure.

» Mais que penser d'un gouvernement qui se trouve réduit à de pareilles extrémités ? Demander un semblable engagement, n'est-ce pas se condamner soi-même irrévocablement ?

» De deux choses l'une, en effet :
» Ou ce qu'on exigeait de M. Thomas était licite, ou il ne l'était pas.

» Si c'était licite, pourquoi vouloir un engagement par avance ? On donne l'ordre, et l'ordre est exécuté. Si on a conscience de la légalité de cet ordre, on n'a même pas l'idée qu'il pourrait ne pas être observé.

» Si c'était illicite, on n'avait pas le droit de le demander. Aussi, est-ce pour s'assurer d'une obéissance, sur laquelle on sait qu'on n'a pas le droit de compter, que l'on veut la promesse, sur l'honneur, qu'on obéira.

» Sur l'honneur ! Comprenez-vous cela ? Comprenez-vous que l'on dise à un homme : je vous demande un acte, qui répugne peut-être à votre conscience, qui froisse vos sentiments les plus intimes : eh bien ! vous allez me promettre, sur votre honneur, que vous foulerez tout cela aux pieds pour me plaire et... pour garder vos appointements !

» Et voilà où nous en sommes ! »

L'honorable commissaire de Saint-Nazaire, invité par le citoyen préfet Herbette à prendre d'avance l'engagement par écrit d'exécuter les décrets, quand le moment serait venu, a répondu immédiatement par l'envoi de sa démission.

Encore une leçon pour le gouvernement et le préfet de la Loire-Inférieure.

Encore un enseignement et un exemple pour les hommes auxquels on demanderait un aussi honteux engagement.

Qui disait donc que les caractères sont affaiblis en France ?

Les magistrats du parquet ont démissionné et démissionnent en masse.

A la cour de cassation, le magistrat éminent, qui avait été désigné pour remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal des conflits, M. Charrins, refuse de les remplir.

Au conseil d'Etat, M. Cazalens, un nouveau conseiller, donne sa démission.

Les commissaires de police et les agents de police, ces modestes et utiles serviteurs, élevés eux aussi à l'école du devoir, donnent en nombre leur démission.

Qui restera bientôt pour exécuter les ordres de MM. Constans, Ferry et Cazot ?

Qui songe à les approuver ou même à les excuser ?

Etranger.

LA PEINE DE MORT EN HOLLANDE.

La Haye, 27 octobre.

La Chambre haute, ou seconde Chambre, a repoussé par 41 voix contre 20 la demande du rétablissement de la peine de mort.

Berlin, 26 octobre.

M. de Bismark tient à la disposition des membres de la diète prussienne des renseignements précis sur le mouvement et les progrès, les aspirations criminelles et vingt huit complots du socialisme allemand depuis l'attentat de Nobiling.

Scutari, 26 octobre.

Reprise des négociations vendredi 29, à Kania.

Riza-Pacha déclare qu'il remettra Dulcigno aux Monténégrins le 1^{er} novembre.

La Turquie demande que le point de démarcation de la nouvelle frontière soit fixé à Kania.

Londres, 27 octobre, matin.

Le *Standard* publie une dépêche d'Athènes annonçant que le roi George a signé le décret de mobilisation de 50 bataillons d'infanterie, d'environ 4.500 hommes chacun.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre.

Les cours se relèvent sous la double influence de l'excellente tenue des Consolidés anglais et de l'amélioration des places allemandes.

Il est impossible, en effet, de croire au danger d'une crise monétaire, lorsqu'on voit l'argent à

4 1/2 0/0 à Berlin et à moins de 2 0/0 à Londres. Notre 5 0/0 se rapproche du cours de 124 ; on s'arrête en clôture à 120.82 1/2. L'Italien est à 87.95 ; certaine amélioration sur les deux Florins, l'autrichien et le hongrois.

Sur nos valeurs françaises, le marché du comptant reste fort animé. On fait dans les ordres une part spéciale à certains titres que nous avons déjà indiqués à nos lecteurs : les Bons privilégiés de l'Assurance financière, à des cours si avantageux, et l'action de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports. Cette Société est entrée, dès son premier exercice, dans la période des bénéfices. Les profits nets de l'année ne seront pas inférieurs à 500,000 fr.

Ce sont aussi les achats de portefeuille qui soutiennent la Banque d'escompte aux environs du cours de 840. C'est un placement de toute sécurité qui, à ce prix, se capitalise à 7 0/0. La Banque hypothécaire est demandée à 630. Les obligations tirage le 10 novembre prochain.

La Société générale française de Crédit se traite encore à 730 et 735. On peut donc obtenir ce titre à 480 ou 485 fr. nets à payer. Le dividende assuré, dès maintenant, représente à ces cours un revenu d'environ 10 0/0. Ajoutons que le prix réel d'achat se trouve atténué par l'acompte de 45 fr. qui va être mis en paiement à partir de samedi prochain.

Les achats sur la Banque de dépôts et d'amortissement sont d'une qualité excellente. Il est naturel que cette valeur soit adoptée par les portefeuilles lorsqu'on se rend compte des bénéfices assurés à l'insitution. Le Crédit mobilier français est à 655, l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol à 607.25 et la Banque ottomane à 420. Il y a intérêt à réaliser à ces prix. Crédit lyonnais, 397.80. Banque de Paris, 1,167.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les Conseils municipaux des communes du département se réuniront le dimanche 7 novembre prochain, en session ordinaire. Cette session pourra durer dix jours ; elle sera close le 16 novembre.

Les Conseils s'occuperont de tous les objets d'intérêt communal sur lesquels MM. les Maires jugeront à propos d'appeler leur attention, et généralement de toutes les matières rentrant dans leurs attributions.

Les actes odieux et les agissements déloyaux qui se pratiquent en haut lieu, ont leur influence du haut en bas de l'échelle sociale. L'école Cazot, Constans et consorts porte ses fruits. Nous en avons eu un écho la semaine dernière à Saumur.

Les élèves de l'Institution libre de Saint-Louis étaient en promenade sur les hauteurs du Château, lorsque plusieurs petits vauriens, qui étaient non loin de là, se mirent à crier : « A bas la calote ! » L'un des deux professeurs qui accompagnaient les élèves s'avança rapidement vers les petits polissons et leur admonesta une verte réprimande. Alors, chacun d'eux, surpris et tremblant, disait : « Ce n'est pas moi... ce n'est pas moi. »

Evidemment, ces pauvres enfants agissaient assez inconsciemment ; ils subissaient l'influence des mauvais exemples et des mauvais discours qu'ils voient et qu'ils entendent chaque jour ; ils n'étaient donc coupables, vu leur jeune âge, qu'avec de grandes circonstances atténuantes. Mais, fait

pas un Turc, et malgré tous les de du monde, l'affaire sera bientôt bâclée. Il y a longtemps que j'y travaille.

Mais Simon avait compté sans son hôte ; le gentilhomme reçut très-mal la demande du fermier. Le fermier se fâcha ; des mots piquants furent échangés ; les deux voisins se séparèrent avec des menaces d'une part et des défis injurieux de l'autre.

Dès ce moment commença entre eux une de ces haines de campagnards si vives, si profondes, si envenimées. Simon réclama les sommes qui lui étaient dues ; le chevalier ne pouvait payer : il y eut des exploits d'huissiers, des saisies, à la suite desquels cette redoutable affiche rouge dont nous venons de parler se trouva un jour collée à la porte de la maison.

Cependant, si l'on en croyait les rapports des paysans du voisinage, Charles et Octavie n'avaient pas cessé de s'aimer, malgré l'imimitté mortelle de leurs parents.

Voilà donc où en étaient les choses au moment où commence cette histoire. Le chevalier et sa famille se trouvaient réduits à la dernière misère par suite des procès que leur avait suscités l'implacable fermier ; M^{me} de Menneville, malade de chagrin, ne pouvait plus quitter le lit.

Mais quelle était la cause d'une ruine aussi complète ?

Par une belle matinée de septembre, Menneville,

revêtu d'un vieil habit dont les nombreuses reprises attestaient plus de misère que de négligence, se promenait tristement dans son jardin. A l'extrémité de l'allée principale était une immense volière, divisée en un grand nombre de compartiments inégaux ; chacun d'eux était occupé par des oiseaux d'espèces différentes, dont plusieurs semblaient rares et curieuses.

Quand le chevalier s'approcha, la petite colonie sembla s'animer tout à coup.

Menneville regarda avec douleur les mangeoires vides ; deux grosses larmes coulèrent sur ses joues.

On devine à présent quelle était la passion ruineuse du pauvre campagnard.

— Rien, plus rien ! disait-il en se frappant le front ; mon Dieu, que l'indigence est une chose horrible !

Ramenant sous ses bras les basques râpées de son vieil habit, il se mit à ramasser autour de la volière ces grains que les oiseaux jettent à droite et à gauche en prenant leur nourriture ; quand il en avait trouvé, il s'empressait de les porter aux pauvres affamés ; mais c'était si peu ! Tout à coup il se leva : il venait de prendre un parti.

— Puisque je ne puis les nourrir, dit-il, je rendrai au moins la liberté à ceux qui trouveront leur vie dans la campagne... Les retenir plus longtemps captifs serait une barbarie inutile.

Il s'approcha de la partie de la volière où se

trouvaient les oiseaux pêcheurs, auxquels il n'avait plus de petits poissons à donner ; il ouvrit la porte avec une sorte de recueillement solennel et en détournant les yeux.

D'abord, les pensionnaires semblaient douter de sa sincérité ; ils regardaient avec étonnement leur prison ouverte. Le premier qui profita de cette faveur fut un robuste héron ; il allongea hardiment son cou moucheté hors de la cage et s'élança d'un bond dans le jardin. Là, il fit claquer son bec, hérissa ses ailes puissantes ; il s'éleva rapidement jusqu'aux nuages ; les oiseaux qui étaient dans le compartiment de la cage s'élançèrent après lui. Pendant quelques instants, le chevalier les suivit du regard dans les vastes plaines de l'air, qu'ils parcouraient en poussant de rauques cris de joie.

Après ce sacrifice douloureux, Menneville s'avança lentement vers l'autre extrémité de la volière. Il s'arrêta devant un magnifique oiseau, de la grosseur d'un dindon, au plumage bleu ardoisé, dont la tête était surmontée d'une large huppe blanche. C'était le pigeon couronné des Indes, le plus rare et le plus précieux de tous ceux que possédait le chevalier. Pour le payer, il avait vendu jusqu'à ses bijoux de famille. Il le regarda plus longtemps que les autres ; l'oiseau n'avait pas touché au morceau de pain grossier placé près de lui.

— Cette nourriture ne lui convient pas, mur-

mura-t-il ; mon pigeon couronné va mourir de faim... O mon Dieu ! que faire pour le sauver ?

(A suivre.)

ÉLIE BERTHET.

A la balle :

— Combien votre... poisson ?
— Deux francs.
— Il n'est pas gros pour le prix.
— Faudrait-il qu'il aye une casquette à trois ponts ?

Un vieil usurier, sentant sa fin prochaine, manda un confesseur.

Celui-ci lui conseilla, pour alléger sa conscience, de laisser sa fortune à ses anciens clients.

— Impossible, répond l'usurier, ils sont tous morts à l'hôpital.

Un jeune homme annonce dans un salon qu'il vient d'être parrain d'un sien neveu.

Il offre les dragées de circonstance à une jeune dame qui, en minaudant et de son air le plus gracieux :

— Et comment l'avez-vous nommé, monsieur, ce cher bébé ?

— Victor, madame.

— Victor ! oh ! c'est un nom bien sérieux pour un si petit enfant !

beaucoup plus grave, deux soldats, qui avaient été témoins du fait, se mirent à leur tour à insulter les ecclésiastiques. Voilà la liberté du jour et le respect des opinions en France en 1880, sous la troisième République! Ne se croirait-on pas transporté chez une peuplade sauvage de l'Afrique centrale ou de l'Océanie?

Ces deux soldats, par le temps qui passe, ne méritent pas de réprimande; mais on devrait plutôt voir briller sur leur poitrine la croix des braves.

Triste! bien triste, en vérité!

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation d'hier soir, qui avait attiré la foule, a été véritablement magnifique. Très-grand succès de pièce, d'artistes et de mise en scène. Nombreux applaudissements, bis et rappels. Constatons à la hâte cet heureux résultat. La *Fille du Tambour-Major* a brillamment inauguré la saison d'opéra sur notre scène, et nous ne pouvons qu'espérer un pareil succès pour les autres ouvrages lyriques qui vont être représentés. L'interprétation de la *Fille du Tambour-Major* fait le plus grand honneur à M^{lle} Lurie, M. Larose, M. Géraizer, M. Grimoult, M^{me} Martin, M. Lambert, etc.

Nous reviendrons sur cette représentation exceptionnelle, d'autant plus que la *Fille du Tambour-Major* devra certainement être revue à Saumur. Signalons toutefois, dès maintenant, la fin du troisième acte, scène des plus émouvantes, véritable apothéose, dans laquelle les troupes françaises font entendre le *Chant du Départ* au milieu d'une auréole de drapeaux aux couleurs nationales, au bruit des tambours et au son des trompettes retentissantes. A ce moment, l'enthousiasme du public était à son comble.

Vivry. — Mardi, le sieur D..., demeurant à Vivry, se leva à 5 heures 1/2 du matin et alla se jeter dans son puits.

Ce n'est qu'une heure après que sa femme, voulant puiser de l'eau, trouva ses ossements auprès de la margelle. Des voisins sont accourus aussitôt pour le retirer, mais ce n'était plus qu'un cadavre, l'asphyxie par immersion était complète.

D..., atteint d'une maladie grave, donnait depuis plusieurs jours des signes incontestables d'absence.

ANGERS.

Le discours prononcé dimanche par M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, est froid et incolore. C'est une amplification pénible et mal digérée de tout ce qui a été dit par d'autres, et beaucoup mieux, du génie de David d'Angers. M. Turquet a lui-même résumé son discours dans cette phrase bizarre, que nous lui empruntons :

« Je me sens impuissant, messieurs, à retracer tous les traits d'une figure qui s'impose par tant de côtés... »

Oh! oui, M. Turquet a été impuissant!

On lit dans l'*Union de l'Ouest*:

Nous ne reproduisons pas le discours

prononcé par M. Jules Guilton, avocat, maire d'Angers. Il est vraiment au-dessous de ce que nous pouvions attendre. Il est navrant.

Dans la première partie, M. Jules Guilton, comme il dit, nous « conte l'histoire » du statuaire angevin. Mais, hélas! quel pauvre langage et quelle laborieuse et incorrecte narration! Laissons cela.

Nous voulons seulement citer la fin du discours de M. le Maire, parce que nous avons à protester au nom de l'histoire et de la justice, au nom des convenances et de la vérité.

Voici ce que dit M. Jules Guilton :

« La ville d'Angers lui a fait attendre bien longtemps le témoignage de sa reconnaissance et de son admiration. Il ne faut pas l'accuser d'ingratitude. Avant l'avènement de la République, la pensée d'élever une statue à David eût été considérée comme séditieuse; le pouvoir d'alors l'eût étouffée dans son germe. »

» Mon très-regretté prédécesseur, M. Mourin, voulut que justice publique fût rendue à David; avec son esprit délicat et cultivé, avec son cœur de patriote et d'Angevin, il travailla à la glorification du plus illustre de nos concitoyens. Il avait conçu l'entreprise; il méritait cette récompense de présider notre fête. A son défaut, et grâce au hasard des circonstances, le grand honneur qui lui appartenait de droit m'est échu. Je suis heureux de me trouver ainsi appelé à rendre à David, au nom de la ville d'Angers, l'hommage dû à ses travaux, à son patriotisme et à son génie.

» Il m'est permis de penser que la République seule pouvait et a voulu offrir aux Angevins, comme un exemple fortifiant, l'image d'un de leurs concitoyens, qui fut en même temps un grand caractère, un artiste de premier ordre et un ardent ami de nos libertés. Sa famille a le droit d'être fière de porter son nom.

» Un monarque peut faire des ducs et des princes; il ne saurait faire un statuaire de la taille de David. »

Voilà, certes, une singulière façon de « conter l'histoire ». Avec tous les égards que nous devons à M. le maire d'Angers, nous sommes forcé de lui dire que la dernière phrase est une niaiserie et une énormité historique. M. Jules Guilton devrait bien nous dire à quelle époque s'est formé, développé, épanoui le génie de David? A l'entendre, de 1806 à 1848, David n'aurait rien produit; la France avait alors des monarques « incapables de faire un statuaire. » Mais, avec la République, tout à coup le statuaire a jeté dans le monde ses douze cents statues, bas-reliefs ou médaillons, qui sont l'œuvre gigantesque de David. Voyons, monsieur le maire, pour n'être pas tenté de vous traiter durement, nous sommes bien obligé de rire de votre outrecuidance de républicain.

Mais que dire de cette injustice criante envers les générations passées de la ville d'Angers? Que dire de cette suprême inconvenance de M. Jules Guilton, envers ses prédécesseurs? Comment, il n'y a que M. Mourin et M. Jules Guilton qui aient su rendre à

David la reconnaissance et l'hommage qui lui sont dus? Allons donc! Mais c'est une insulte à la ville d'Angers, qui est pleine du souvenir de David, qui à toute époque s'est montrée fière de la gloire du grand artiste, et qui l'a prouvé par les témoignages les plus manifestes et les plus durables. C'est peut-être M. Guilton et M. Mourin qui ont eu l'idée de la galerie de David, du buste de David, et des éloges si éloquents, si complets, prononcés par M. Guillory en 1832, par M. Pavie et M. Montrieux, maire, en 1863? Pour la renommée de M. Jules Guilton et pour l'honneur de la cité, plutôt au ciel que le maire de 1880 se fût inspiré du maire de 1863, dont nous lui souhaitons l'éloquente sagesse et « la sereine impartialité! »

L'*Estafette* et le *Constitutionnel* disent que l'on avait omis d'inviter à la fête l'Académie des Beaux-Arts (section de sculpture). On n'y a vu, non plus, aucun des sculpteurs, élèves de David.

Le *Patriote* nous apprend qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue de David, ont été nommés officiers d'Académie :

MM. Maillé, député; Prieur, conseiller municipal; docteur Molais, professeur à l'École de médecine; Gérodiat, sous-préfet de Baugé; Frémy, président de la délégation cantonale de Chalonnes; Dornoy-Perrault, maire de Baugé; Gennevraye, conseiller à la Cour d'appel d'Angers; Hodée, chef de division à la préfecture; M^{lle} Lise Coquillon (des Rosiers).

NIORT.

Un maire du département est accusé d'avoir sequestré, dans un toit à porcs, sa petite fille, sous prétexte que cette enfant était idiote.

Le parquet de Melle s'est ému de cet acte barbare, et l'enfant a été transportée à l'hospice de Niort.

Les électeurs se préparent à faire subir à ce maire le seul châtiment qu'ils puissent lui infliger, en l'excluant du conseil municipal de la commune.

Alimentation du cheval. — Par ordre du ministère de la guerre, on va commencer dans quelques jours de très-intéressantes expériences sur l'alimentation du cheval avec le biscuit-fourrage. On se servira des biscuits-fourrages fabriqués par les soins de l'intendance militaire.

Les expériences dureront douze jours, pendant lesquels les chevaux qui seront soumis à ce nouveau régime seront exercés suivant une progression de travail particulière et uniforme.

Ces expériences s'étendront à deux pelotons pour la cavalerie, à une batterie pour l'artillerie et à un peloton pour le train.

Les chevaux seront pesés et mesurés en arrière du garrot, pendant et après la période d'expérimentation, afin que l'on puisse exactement établir les différences en poids et en volume.

Dans chaque corps de troupe où se fera l'expérience, une fraction de même force que celle qui est soumise à l'essai recevra pour ses chevaux la ration de guerre et exécutera le même travail, de manière à apprécier contradictoirement les résultats obtenus. Enfin, comme moyen de contrôle, une commission composée du lieutenant-colonel, d'un officier supérieur, de deux capitaines et d'un vétérinaire, suivra la marche de l'expérience et fera un rapport, avec pièces à l'appui, après la fin de cette expérience d'abord, puis un mois plus tard. Ce rapport devra contenir toutes les observations d'ensemble sur la valeur alimentaire du biscuit-fourrage, sur son influence hygiénique ou morbide et sur sa conservation.

LA PROCHAINE RENTRÉE DES ÉCOLES DE MÉDECINE ET DE DROIT

Et les Cercles Catholiques d'Étudiants.

Dans quelques jours aura lieu, sur divers points de la France, la rentrée des Ecoles de Médecine et de Droit. A cette occasion, nous croyons devoir rappeler une fois de plus aux familles chrétiennes qu'il existe, dans la plupart des villes où se trouve soit un institut d'enseignement supérieur libre, soit une Université de l'État, des Cercles Catholiques d'Étudiants.

Il est difficile d'énumérer les nombreux avantages que procure aux jeunes gens la fréquentation de ces Cercles, car indépendamment des relations honnêtes et sûres qui en sont comme la conséquence naturelle, elle leur fournit toute espèce de moyens de passer leur temps d'une manière tout à fait utile et agréable : salle de lecture pour les journaux et les revues, salle de travail, bibliothèque, conférences scientifiques et littéraires, salon de conversation, de billard, de jeux de société, de musique, d'escrime, etc. Sous ce rapport, le Cercle Catholique du Luxembourg, établi depuis 29 ans à Paris, 48, rue du Luxembourg, en face du magnifique Jardin de ce nom, offre à ses membres un ensemble de ressources aussi complet qu'on peut le désirer.

Ajoutons que les Présidents de ces différentes Associations se font toujours un devoir de donner aux nouveaux arrivants toutes les indications nécessaires pour leur installation dans quelques maisons convenablement tenues, et nous aurons fait suffisamment comprendre aux parents soucieux de sauvegarder la foi et les mœurs de leurs fils, combien les Cercles Catholiques d'Étudiants ont droit à leur sympathie et à leur encouragement.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 4^{er} décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite et fin.)

Nous nous avançâmes avec précaution vers la maison.

Trois fenêtres étaient éclairées, les fenêtres de la grande salle.

Les deux premières s'ouvraient sur le devant de la maison; l'autre, un peu plus exhaussée au-dessus du sol, dominait un monticule couronné de noisetiers.

De cette éminence facile à l'accès, on devait parfaitement voir dans l'intérieur.

Déjà Roger commençait à monter sans bruit. Ne pouvant l'empêcher, je le suivis de même; mais tout en me disant à part moi :

— Il faut que Fidèle ne soit plus de ce monde... il n'aboie pas!

Je me trompais.

Dès mon premier coup d'œil dans la grande salle, plus confortablement ornée qu'autrefois, mais qui gardait encore son cachet patriarcallement rustique, je reconnus tout d'abord le vieux Fidèle, endormi devant le grand fauteuil de la tante Rose.

Mais l'auguste centenaire, ainsi que son vieux favori, conservaient tous les deux une étrange immobilité.

Seulement, les yeux de la tante Rose étaient ouverts, les yeux de Fidèle étaient fermés.

Tout à coup une porte s'ouvrit dans le fond de la grande salle, et précédée d'une joyeuse troupe de superbes enfants, Bernardine entra.

Les années, en passant sur elle, n'avaient fait qu'ajouter encore à sa resplendissante beauté.

Elle alla regarder l'heure à la gothique horloge, qui avait dû sonner celle de la naissance de Jacques; puis elle eut un mouvement d'épaules gracieusement boudeur. M. Grandchamp, sans doute, était en retard.

Alors elle revint sur ses pas, embrassa pieusement la tante Rose, et la fit embrasser tour à tour par chacun des enfants; elle avait soulevé dans ses bras les plus jeunes.

Enfin elle appela.

Un valet de ferme parut, et derrière lui... Pétronille, Pétronille devenue grasse et rubiconde à faire pâlir une tritonne de Rubens.

Sur un signe de Bernardine, les deux serviteurs soulevèrent le fauteuil de la tante Rose et l'emportèrent dans un autre pièce, suivis de l'ainé des enfants, qui dans ses bras avait pris Fidèle.

Ni Fidèle ni sa vieille maîtresse n'avaient bougé. Je compris tout.

La tante Rose était paralysique et complètement tombée en enfance. Mais, afin de ne pas affliger la faible lueur d'intelligence qui restait dans ses yeux, on avait conservé pieusement au pauvre animal les apparences de la vie.

Il ne jappait plus à son approche, il ne léchait plus sa main, mais elle pouvait encore le voir, mais de ses doigts inanimés elle le caressait encore.

Bernardine revint s'asseoir, et les enfants se groupèrent autour d'elle.

En ce moment, Jacques apparut tout à coup, précédé de deux grands épagnouls qui gambadaient autour de lui sur le seuil.

Il n'est personne qui n'ait vu le *Retour du père de famille*, de Greuze; il n'est personne qui ne se rappelle cette admirable jeune mère, tout enguirlandée de beaux et roses blondins... ce brave et joyeux père, arrivant de la chasse, et qui s'épanouit en admiration devant ce qu'il aime, ce vivant idéal du bonheur domestique, cette sublime apothéose du foyer!

Eh bien, le tableau qui s'étalait à nos regards, c'était cela.

— Et voilà quel pouvait être mon destin! murmura Roger tout en larmes. Oh! emmène-moi... emmène-moi d'ici bien vite!

Pendant tout le retour, il ne dit pas un mot.

La pompeuse villa des Hortensias était muette et vide. Nous appelâmes... personne. Nous entrâ-

mes... il me fallut recourir à mon arsenal de fumure pour éclairer le salon.

Deux lettres, étalées comme à dessein sur la table, frappèrent nos regards.

La première, de l'oncle Maniquet, avait apporté la confirmation d'une complète ruine.

La seconde était de la Maniquette, qui très-effrontément annonçait que, pour sa santé délicate, les médecins venaient de lui conseiller un voyage en Hollande.

Roger se laissa tomber sur un fauteuil en mur-mura :

— Ici, le luxe menteur, la vanité vaincue, la ruine!... Là-bas, le travail, l'amour, le bonheur! Oh! Dieu est juste!

Et, cachant sa tête dans ses deux mains, sans doute il revit passer à travers ses paupières humides la paradisiaque vision du Mesnil-au-Bois...

CHARLES DESLYS.

FIN.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La maison de M. Gambetta, à Ville-d'Avray, par F. B. — Théâtres, par Damon. — Mœurs du Montenegro, par Robert Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Gravosa, par H. Verney. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — L'achèvement de la cathédrale de Cologne. — Le parc de Rotterdam, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Day) (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par madame Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES: Maison de M. Gambetta, à Ville-d'Avray. — Mœurs du Montenegro: soldats écoutant un chant de guerre. Transport de provisions pour le ravitaillement des troupes de la principauté, devant Dulcigno. — La baie de Gravosa, près de Raguse. — Théâtre des Folies-Dramatiques: le Beau Nicolas, opéra-comique en trois actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. Lacomme; troisième acte. — Théâtre de l'Ambigu: Diana,

drame en cinq actes, de M. Ad. d'Ennery et J. Brévil; troisième tableau. — Salon de 1880: Vue de Béziers, tableau de M. E. Baudoin. — La cathédrale de Cologne, entièrement achevée. — Au parc de Rotterdam. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Annoucer une nouvelle création de Jules Klein, l'auteur de ce chef-d'œuvre de sentiment qui a nom « Fraises au Champagne », est toujours une bonne fortune pour nous.

Coups de Canif! Polka-Mondaine, dont le titre constitue une originalité si piquante, est une œuvre étincelante de brio et d'esprit parisien du meilleur aloi; Au Pays-Bleu, sa dernière valse, page exquise s'il en fut, vous transporte au pays des mélodies éthérées et des rêves harmonieux: nous les recommandons chaleureusement à nos lecteurs.

D'ailleurs, les longues soirées ont recommencé; c'est donc le moment d'interpréter le répertoire si riche et si varié de Jules Klein, depuis les vales: *Neige et Volcan, Pêché Révé, Cuir de Russie, Pazza*

d'Amore, M^{lle} Printemps, Cerises Pompadour, Larmes de Crocodile, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Pommes des Voisines, Petits Soupers, jusqu'aux polkas étourdissantes: *Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Truite aux Perles et Tête de Linotte*, sans oublier la mazurka « Radis Roses ».

Prix de chaque œuvre: Piano seul, 2 fr. 50 c.; à 4 m., 3 fr.; vales chantées (*Fraises au Champagne, Pazza*, etc.), 2 fr. 50 c.; mélodies, 1 fr. 70 c. Buvoï franco contre timbres-poste adressés à COLLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.

Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	
8 15 —		11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 59 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	11 17 soir.	4 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	11 30 —
6 45 —	10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 %	86 05	» 30	»	»	»	C. gén. Transatlantique. . .	595	»	»
3 % amortissable.	87 70	»	»	»	»	Canal de Suez.	1275	»	»
4 1/2 %	114 50	»	»	»	»	Société autrichienne.	596 25	1 25	»
5 %	120 80	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	517 50	»	»	»	»	Est.	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	»	»	»	Midi.	390 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	535	»	»	»	»	Nord.	398 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501 50	»	»	»	»	Orléans.	391 40	»	»
— 1865, 4 %	520	»	»	»	»	Ouest.	390 75	»	»
— 1869, 3 %	399 50	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	391 75	»	»
— 1871, 3 %	394 50	»	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture).	385 50	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais.	390	»	»
— 1876, 4 %	513 50	»	»	»	»	Canal de Suez.	567	»	»
Banque de France.	3335	»	»	»	»				
Comptoir d'escompte.	995	»	»	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir.
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt, enregistré, et à la requête de M. Jean Rondenot, propriétaire et maire de la commune de Villebernier, agissant en sadite qualité de maire, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Louis Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite:

1^o A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o M^{me} Rose-Marie Gochon, épouse sans profession de M. Abel Fongeray, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saumur.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Laumonier, notaire à Saumur, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt, contenant vente, par M. Abel Fongeray, propriétaire, et dame Rose-Marie Gochon, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, de onze arres cinquante-deux centiares de terre, sis au bourg de la commune de Villebernier, joignant au nord le cimetière, au midi la rue du Port-du-Bourg-de-Villebernier, au couchant le chemin du cimetière et au levant M^{me} veuve Brazille, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de treize cent soixante francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de la notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions, pour raison d'hypothèques légales, qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains dudit sieur Rondenot, es-qualité, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont inconnus des requérants, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions, n'étant pas connus du sieur Rondenot, es-qualité, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'ils n'en ignorent, cette

insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt.
(673) L. ALBERT.

Etude de M^e CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay.

VENTE
Par suite de faillite,
D'OBJETS MOBILIERS
ET DE MARCHANDISES

Le dimanche 31 octobre 1880, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, en la demeure de M. Salomon-Renard, marchand épiciier au Puy-Notre-Dame, il sera, par le ministère de M^e Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, objets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite dudit sieur Salomon, et consistant en:

Chaises, tables, batterie de cuisine, linge, chandelles, bougies, cafés, sucre, bouchons, savons, grande quantité d'autres articles d'épicerie et mercerie, grand assortiment de vaisselle, parfumerie, cierges, voiture, camion et autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.
(669)

A VENDRE

A des conditions avantageuses;

UN BAC

Sur le Thouet, très-solide ment construit.

S'adresser au moulin de Couché (commune du Puy-Notre-Dame), ou à M. Paul TAYEAU, expert au Pont-Foucharé, près Saumur.

A VENDRE

TROIS CHIENS COURANTS

de deux à trois ans,

Bien dressés.

S'adresser à M. VAUCELLE, aux Tuffeaux.
(667)

EMPLOI

DES MOTEURS A GAZ

Nous apprenons que M. J.-B. STEARS, propriétaire de l'Usine à Gaz de Saumur, vient d'abaisser le prix du gaz, en faveur des machines, à 0 fr. 30 le mètre cube, pour en favoriser l'emploi, à condition qu'ils soient réglés par un compteur spécial. — Tous nos industriels qui ont besoin de force motrice apprendront cette nouvelle avec plaisir.
(635)

1 FRANC PAR AN **90,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne: Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Les Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant **5 0/0** net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser au bureau du journal.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits. S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

Grande Tuilerie de Bourgogne

à **MONTCHANIN** (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital: 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE:

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique):

BOURGOGNE MONTCHANIN
(Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt: M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série:
MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série:
SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.